



## Ré Avenir

Ré-Avenir est une association loi 1901 qui a pour objet tous les thèmes concernant le devenir de l'île de Ré, liés aux mutations en cours dans la société et dans l'économie, notamment la transition énergétique. Elle a pour ambition d'être une force de propositions dans le domaine notamment de la transition énergétique pour que l'île de Ré soit un territoire exemplaire conforme à son image.

### Contact :

Isabelle Vétois  
3 bis rue des Moineaux 17740  
Sainte-Marie de Ré  
Tél : +33.1 00 00 00 00  
[Reavenir17@gmail.com](mailto:Reavenir17@gmail.com)  
[www.re-avenir.fr](http://www.re-avenir.fr)

## Le point de vue de Ré Avenir sur la mise à jour des DSF et la planification de l'éolien en mer, notamment sur la façade Sud-Atlantique

### EN BREF.

Ré Avenir s'interroge sur la justification de la concentration des projets de la façade Sud-Atlantique au nord, notamment en face des côtes charentaises. La profondeur et les vents sont-ils seuls en cause ou faut-il y voir également, et peut-être essentiellement, des contraintes d'ordre militaire ? Ces contraintes pourraient être questionnées afin de rechercher les possibilités de les lever partiellement.

La proposition de l'Etat de zones d'étude pour l'éolien flottant, l'une à horizon 10 ans et l'autre à horizon 2050, assez éloignées des côtes (50 à 100 km) ne devrait pas poser de contraintes significatives sur l'environnement, la pêche et le trafic maritime.

La zone identifiée pour l'éolien posé, aussi à horizon 10 ans, situé à 40 km des côtes, a bien intégré les enseignements du débat public de 2021. Cette zone d'étude se trouve dans des profondeurs de 50-60 m (profondeur maintenant maîtrisée pour l'éolien posé).

Il est essentiel que la planification de l'éolien en mer permette une répartition équilibrée des parcs entre les quatre façades maritimes et prenne en compte les évolutions technologiques réalistes à horizon 2050, qui notamment permettront de développer de l'éolien en mer en grande profondeur à coûts maîtrisés.

La planification de l'éolien en mer s'inscrit dans le besoin d'accélération des ENR qui s'impose à tous du fait des lois françaises en vigueur, de l'ambition européenne et des engagements internationaux de la France, mais surtout devant la montée des températures constatées bien supérieures aux projections vers 2030 et 2050.



## LE CONTEXTE CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE

L'urgence de la transition vers des énergies renouvelables (ENR) est cruciale et notre pays est en retard sur son objectif de 33% d'ENR dans la consommation d'électricité en 2030 (19% en 2021). Nous avons toujours les 2/3 de notre consommation finale d'énergie venant des industries fossiles.

Alors que nous devrions augmenter massivement notre production d'électricité décarbonée pour les remplacer, la France n'a produit que 389 TWh d'électricité décarbonée en 2022, son plus bas niveau depuis 1992, et a été obligée d'importer ! Divers facteurs y ont contribué : baisse de la production hydro-électrique du fait de sécheresses maintenant structurelles, débit et température des cours d'eau pour refroidir les centrales, découverte du phénomène de corrosion sous contraintes qui a conduit depuis fin 2021 et en 2022 à l'arrêt de réacteurs nucléaires pour vérification et réparation, opposition de certains groupes de pression aux projets éoliens ou solaires...

La production d'origine nucléaire, élément important du futur mix électrique, est soumise à des défis importants : technique EPR toujours pas en fonction, nombreux réacteurs en fin de vie, les trois nouveaux projets ne seront pas opérationnels avant au plus tôt 2035 et font face à une opposition marquée de l'opinion publique. De toute façon, le rapport de RTE a mis en évidence que le nucléaire seul n'est pas la réponse au besoin d'électrification croissant.

Il y a donc urgence à développer des alternatives ENR et l'éolien en mer présente des avantages indéniables (technologie éprouvée, coûts modérés, bas impact carbone, sans risques, meilleurs facteurs de charge que le solaire ou l'éolien terrestre...).

## LA PROPOSITION DE L'ETAT POUR LA FACADE SUD-ATLANTIQUE

Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Sud-Atlantique



Les objectifs de production assignés à cette façade sont proches de ceux définis pour celle de la Méditerranée. Cependant, **tous les projets sont concentrés au nord, en face des côtes charentaises**, notamment pour des raisons de vent et de profondeur. Sans contester la pertinence de ces arguments, **on peut se demander légitimement si cela ne couvre pas une réticence à questionner des contraintes d'ordre militaire sur le sud de la zone qui y empêchent aujourd'hui l'implantation de parcs éolien offshore. Il serait bon que l'Etat étudie sérieusement cette possibilité.**

**La proposition de l'Etat de zones d'étude pour l'éolien flottant, l'une à horizon 10 ans et l'autre à horizon 2050, assez éloignées des côtes (50 à 100 km) pour ne plus poser de contraintes significatives sur l'environnement, la pêche et le trafic maritime semble logique.** On peut penser qu'à cet horizon la technique du flottant sera éprouvée même si les coûts seront plus élevés et l'impact

environnemental sur les fonds marins pas foncièrement différent par rapport au posé. L'acceptation par le public de telles zones d'implantation semble relativement facile.

**La zone identifiée pour l'éolien posé, aussi à horizon 10 ans, plus proche de la côte a bien intégré les enseignements du débat public de 2021 :**

- Assez éloignée des côtes (40km) pour ne plus être visible pratiquement
- En dehors du Parc Naturel Marin et de la zone Natura 2000 Habitat (mais toujours dans celle Oiseaux)
- Hors de la zone remarquable du plateau de Rochebonne
- Hors des principales voies migratoires
- Hors de zones de pêches intenses
- La superficie d'étude de 500 km<sup>2</sup> ne représente que 0,5% de la surface totale de la zone (et la partie qui serait effectivement occupée serait moindre)

On peut par ailleurs penser que le raccordement suivra le même couloir marin que celui du parc d'Oléron.

**Cette zone d'étude se trouve dans des profondeurs de 50-60 m (profondeur maintenant maîtrisée pour l'éolien posé), dans la partie de la façade Sud-atlantique où le vent est le plus fort avec un éloignement des côtes ne générant pas de surcoûts excessifs.**

L'alternative à cette zone d'éolien marin (en supposant qu'on y installe à terme 2,5 GW de puissance produisant 10 TWh/an avec 150 à 200 à éoliennes) serait :

- 8200 ha de panneaux photovoltaïques
- 1700 éoliennes terrestres
- 1,3 GW de puissance nucléaire (environ l'équivalent de l'EPR de Flamanville, le jour où il marchera).

La différence d'impact environnemental, social, économique et paysager avec ces alternative est clairement en faveur de l'éolien marin.

**La planification de l'éolien en mer s'inscrit dans le besoin d'accélération des ENR qui s'impose à tous du fait des lois françaises en vigueur, de l'ambition européenne et des engagements internationaux de la France, mais surtout devant la montée des températures constatées bien supérieures aux projections vers 2030 et 2050.**

## **LA PROPOSITION DE FRANCE RENEUVELABLES ET DU SER**

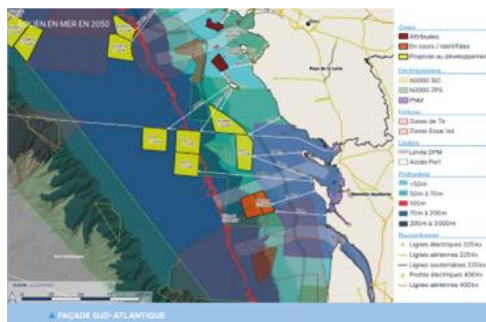
France Renouvelables et le SER ont élaboré **trois scénarios** maximalistes permettant de visualiser l'impact d'une priorisation de certains critères, les intérêts et limites qu'elle induit :

- Scénario « **Minimisation des coûts pour la collectivité** ». Ce scénario propose une implantation des parcs minimisant le coût final de l'électricité pour la collectivité.
- Scénario « **Hors zones de protection réglementaires de l'environnement** ». Ce scénario propose une implantation des parcs en dehors de toute zone réglementaire de protection au

titre du Code de l'Environnement.

- Scénario « **Très loin des côtes** ». Ce scénario propose une implantation des parcs à une distance des côtes supérieure à 20 milles nautiques (> 37 km) afin de limiter la visibilité du parc depuis le littoral et les interactions avec les différents usages de la bande côtière.

La filière propose un quatrième scénario de synthèse annoncé comme équilibré (scénario « **Equilibre** ») et présenté comme l'un des chemins possibles pour tenir compte des différents enjeux structurants. Il induirait la création de cinq parcs éoliens supplémentaires au-delà des deux parcs décidés au large d'Oléron sur la façade Sud-Atlantique.



Ré Avenir considère que la **planification de l'éolien en mer ne doit pas se faire en privilégiant la seule minimisation des coûts de construction au détriment de la préservation de la biodiversité et des paysages et d'une bonne cohabitation avec les autres usages de la mer**. De même, **prendre le parti d'un éloignement extrême des**

**côtes ou refuser tout parc éolien offshore dans une zone Natura 2000 aboutit à une répartition déséquilibrée des parcs entre les façades maritimes.**

Rappelons d'ailleurs que les parcs éoliens ne sont pas interdits dans les zones Natura 2000 (il y en a par exemple en Europe du Nord). Leur implantation est simplement soumise à des conditions restrictives.

Ainsi, **il est essentiel que cette planification permette une répartition équilibrée des parcs entre les quatre façades maritimes.**

Par ailleurs, la recherche d'un bon équilibre passe par **l'évitement des parcs naturels marins** à l'instar de la décision prise pour l'AO7.

Enfin, cette planification, qui s'inscrit dans un horizon de long terme (2050), doit **intégrer l'étude de parcs situés au Sud d'Oléron**, zone présentée comme moins propice à l'éolien en mer pour des raisons de vent et de profondeur et assortie de zone d'exclusion militaire. En effet, **les contraintes d'ordre militaire pourraient être questionnées et la planification à horizon 2050 devrait prendre en compte les évolutions technologiques qui permettront de développer des parcs en grande profondeur à coûts maîtrisés**, où, en général, les conditions de vent sont meilleures. De plus, à cet horizon, il faudra probablement accepter de recourir à des zones peut-être un peu moins propices (comme, pour le solaire, développer du PV dans le nord de la France).

